



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

2023-003
7 rue de Paris

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le 19/01/2023

ID : 060-216004515-20230116-2023003-DE

SLOX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 janvier 2022

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-trois, lundi seize janvier à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N. Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., MEYER D., KRAL A., Représentés : Mme STRAZEL A. représentée par M. VOGT N. Mme WALBRECQ J. représentée par Mme DELAPORTE L.
15	15	14	
Date de la convocation : 11 janvier 2023			Absent non excusé : M. Bertrand N.
Date d'affichage : 11 janvier 2023			Secrétaire de séance : M. LESUEUR T.

N° 2023-003 □ Avis sur le projet éolien de Moulin Bois sur la commune

Vu la délibération 2022-057 relative à l'organisation de la consultation citoyenne concernant le projet éolien de Moulin Bois sur le territoire de la commune.

Vu le projet éolien sur le territoire de la commune établi par la société Enertrag.

La consultation citoyenne a été organisée suivant les termes suivants :


- La question posée sera la suivante : réalisation d'un projet de parc éolien de Moulin Bois sur le territoire de la commune, le choix proposé sera : POUR ou CONTRE
- La consultation est ouverte à tous les habitants âgés de plus de 18 ans et inscrits sur la liste électorale,
- Aucune procuration ne sera admise,
- Le bureau de vote sera ouvert : le 11 janvier 2023 de 17 heures à 19 heures, le 13 janvier 2023 de 17 heures à 19 heures et le 14 janvier 2023 de 9 heures à 12 heures.

Au terme de cette consultation citoyenne, le résultat est le suivant :

- Inscrits : 688
- Pour : 12
- Contre : 230
- Nul : 1
- Votants : 243

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet, comme il avait été prévu lors du conseil du 10 octobre 2022.

Le conseil municipal se prononce avec 2 voix pour, 10 voix contre et deux abstentions sur le projet éolien de Moulin Bois sur le territoire de la commune.

	Cachet	Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,	Le Maire, Thierry MICHEL
			